



14ème législature

Question N° : 100247	De M. Thierry Mariani (Les Républicains - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité routière	Tête d'analyse > permis de conduire	Analyse > accord bilatéral d'échange. Thaïlande.
Question publiée au JO le : 25/10/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 28/02/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thierry Mariani interroge M. le ministre de l'intérieur sur la possibilité de signature d'un accord bilatéral et de pratique réciproque d'échange des permis de conduire entre la France et la Thaïlande. La mise en place d'un tel accord est, en effet, très attendue par la communauté française de Thaïlande, qui dénombre aujourd'hui plus de 10 000 personnes. Il souhaiterait savoir si des négociations ont été engagées et si la signature d'un accord sera bientôt possible.